Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260409-DELIB_2026_040-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
30/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Délibération n° 2026-40

Objet

Vote du budget primitif 2026

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel

Conseillers absents excusés : TOUZE Benjamin pouvoir à LELEVÉ Guillaume

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Laurence CORNUEL

Les propositions budgétaires du budget principal pour l'année 2026 sont présentées au conseil municipal.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOPTE le budget principal pour l'année 2026 présentant :

- Des dépenses en section de fonctionnement pour un montant de **864 799,74€** (cf. page 32 du BP visé par la préfecture le 17/04/2026) et des recettes en section de fonctionnement pour un montant de : **866 799, 74€**
- Des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : **583 015, 70€**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

